



## BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

### LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois,

La période actuelle m'amène à vous proposer un éditorial inhabituel en dépassant les strictes affaires locales.

Trois évènements, me semble t'il, liés entre eux, ont alimenté ma réflexion : le 101ème congrès des Maires de France, la nécessaire transition énergétique et le mouvement des gilets jaunes.

- Exprimé lors de leur dernier congrès en novembre 2018, le « mal être » des Maires, dont nous dit-on, que 50 % ne se représenteront pas en 2020, et qu'un nombre non négligeable, ont démissionné en cours de mandat, notamment en milieu rural, doit interroger les citoyens-nes. Des études mettent en évidence plusieurs raisons : trop de travail, trop de modifications des Lois qui empêchent d'avoir une prospective sur l'avenir des communes, des moyens financiers en baisse, une complexité et des responsabilités qui s'accroissent...mais aussi le comportement des habitants pour lesquels le Maire devient souvent le responsable de tout et qui subit toutes les contestations et beaucoup d'agressivité. Pourtant, la plupart d'entre eux ne font qu'appliquer la Loi et s'investissent sans compter pour gérer au mieux les affaires communes, en respectant les engagements pris lors de leur élection. Dans cette période compliquée, cela renvoie à l'individualisme et à la difficulté de vivre ensemble dans la bienveillance et la tolérance.

- L'urgence écologique et la nécessaire transition énergétique qui stagne : l'exemple, dans notre village, de la contestation, concernant la création éventuelle d'un petit parc solaire, projet pensé avec toutes les précautions requises, pour aller vers l'autonomie énergétique locale et ainsi contribuer à la transition énergétique, là encore, pour des prétextes personnels, certains habitants ont eu des attitudes qui ont empêché, délibérément, que cette démarche devienne collective et participative, renvoyant, aussi, à l'individualisme...

- Enfin, si je partage et si je soutiens les revendications de justice fiscale et sociale des gilets jaunes, je m'interroge sur ce mouvement où se retrouvent pour la plupart des citoyens-nes qui ne se sont jamais engagés nulle part : ni syndicalement, ni politiquement, ni bénévolement dans une association ou un mouvement, dont certains-es ne votent pas, autrement dit des personnes qui habituellement ne contribuent pas à la vie collective et citoyenne. La révolte contre l'injustice leur a permis de découvrir l'expérience heureuse de participer à une action collective. Comme plusieurs d'entre eux le souhaitent, puisse ce mouvement s'ouvrir à la nécessaire réflexion sur l'engagement citoyen pour décider ensemble des affaires de la cité et bâtir un avenir démocratique et solidaire.

Oui, cette année se termine dans un contexte délétère, l'individualisme nous emmène dans le mur...mais celles et ceux qui font pour autrui, comme les élus de base que nous sommes, continueront, ici, jusqu'au terme de leur mandat, à remplir les engagements pris en 2014 et à imaginer l'avenir, en participant activement au grand débat national voulu par le gouvernement, dans un pur esprit altruiste, en espérant vous convaincre de vous inscrire dans la vie collective et d'adhérer à ce bien vivre ensemble...

En attendant, passez de belles fêtes de fin d'année !

Votre Maire, Véronique LOUIS

## CONSEILS MUNICIPAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 JUILLET 2018

#### Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(14/06/2018)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### 1) **Affaires scolaires**

- Convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour les transports scolaires

#### 2) **Affaires administratives**

- Règlement général sur la protection des données (RGPD) : désignation du délégué à la protection des données et convention avec le syndicat des inforoutes de l'Ardèche

- Désignation de Madame la seconde adjointe pour signer un acte notarié au nom de la commune

#### 3) **Affaires judiciaires**

- Activation de la clause « garantie fonctionnelle » du contrat d'assurances de la Commune pour assurer la défense des adjoints Stéphanie ELDIN et Pierre-Henri CHANAL et du conseiller municipal Allain MASSOT pour assurer leur défense suite à la plainte déposée par Madame PAUZIE et Madame, Monsieur BUIE-LAAR, pour prise illégale d'intérêts

#### 4) **Ressources humaines**

- Liste des emplois dont les missions impliquent des heures complémentaires.

#### 5) **Schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

- Prestation de service pour le contrôle des poteaux et bouches incendie identifiés sur le territoire communal

#### 6) **Modification des statuts de la communauté de communes « Berg et Coiron »**

- Prise de compétences :

- a) Création et gestion de maison de services au public (MSAP)

- b) Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

#### 7) **Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes**

- Lancement de l'opération

#### 8) **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

- Application du nouveau règlement PLU

- Arrêt du projet de PLU

III - Questions diverses et points d'information

- Point sur les conventions culturelles

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

#### Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(06/07/2018)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### 1) **Affaires scolaires**

- Demande de subvention exceptionnelle pour des enfants du village partant en classe de neige

#### 2) **Tourisme**

- Location d'un meublé de tourisme - Institution de la procédure d'enregistrement

#### 3) **Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes**

Choix de l'architecte

#### 4) **Contrat vert et bleu Vallée de l'Ibie**

Convention de mise à disposition de parcelles communales pour un pâturage extensif

#### 5) **Adressage**

- Modification de la délibération concernant le hameau de Vazeille

#### 6) **Affaires budgétaires**

- Admission en non-valeur de créance irrécouvrable

III - Questions diverses et points d'information

- Point sur les conventions culturelles



### **COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE**

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : [ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr) site : [saint-maurice-d-ibie.fr](http://saint-maurice-d-ibie.fr)

### **ATTENTION**

**En raison des congés de fin d'année,  
la mairie sera fermée du lundi 24 décembre inclus au lundi 31 décembre 2018 inclus.  
Réouverture le jeudi 3 janvier 2019.**

**En cas d'urgence : joindre Madame la Maire (Véronique LOUIS : 04 75 94 71 52) ou  
Madame et Messieurs les Adjointes (Jean LARUE : 06 23 43 14 00  
Stéphanie ELDIN : 06 79 68 93 32 – Pierre-Henri CHANAL : 06 30 05 44 85)**

## AFFAIRES SCOLAIRES



### **BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Ce ne sont pas moins de 35 élèves en âge scolaire qui vivent au village !

Nombre d'entre eux utilisent chaque jour les transports scolaires qui les conduisent à leurs établissements de rattachement à Villeneuve de Berg.

Les effectifs se répartissent ainsi :

- 8 enfants scolarisés en maternelle (6 dans le public, 2 dans le privé)
- 11 enfants scolarisés en élémentaire (9 dans le public, 2 dans le privé)
- 6 enfants scolarisés au collège
- 2 jeunes aux lycées de la région
- 8 enfants scolarisés dans d'autres établissements (Aubenas, Lavilledieu, Lagorce, Richerenches ou instruits dans la famille)

A noter qu'une dizaine d'enfants de Rochecolombe (Vaudanoux) et Villeneuve de Berg (Vazeille, Faucon, Petit Tournon) empruntent les transports scolaires et rejoignent les enfants du village dans le car, profitant ainsi de l'accompagnement de l'agent communal.

### **RAPPEL SUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**

La municipalité a choisi, depuis la rentrée dernière, d'équiper l'accompagnateur/trice du car scolaire d'un téléphone mobile (**06.49.53.62.70.**) afin qu'il/elle soit joignable ou qu'il/elle puisse joindre la mairie et/ou les familles en cas de nécessité.

N'hésitez pas à vous en servir également en cas de besoin, pour communiquer une information sur la prise en charge de votre enfant ou son éventuelle absence.

Enfin, l'accompagnement scolaire a été réorganisé, désormais les agents municipaux participent à l'accompagnement dans le transport scolaire comme suit :

- De la rentrée aux vacances d'automne : Alain AGU
- Du retour des vacances d'automne à celles de fin d'année : Eric FOURNIER
- De janvier aux vacances d'hiver : Alain AGU
- Du retour des vacances d'hiver à celles de printemps : Eric FOURNIER
- Des vacances de printemps à la sortie des classes en juillet : Rollande OZIL

## ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

### Décès

**Michel PITAVY**, résidant au quartier de Vazeille, est décédé le 10 mars 2018

*Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.*

### Mariages

**Isabelle FIBIANI et Damien FOREST**, unis par Allain MASSOT le 30 juin 2018

**Sandrine GIRARD et Omar EL HMAMI**, unis par Allain MASSOT le 14 juillet 2018

**Lydie ALONSO et Jessica LESNIAK**, unies par Véronique LOUIS le 8 septembre 2018

*Nous présentons tous nos vœux de bonheur à ces nouveaux mariés.*

### Nous accueillons au village

**Elsa CASELLI, Alexandre MICHEL** et leurs enfants Marius et Louve, installés dans le logement communal de l'ancienne école depuis le 1er novembre 2018.

*Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.*

### Départs

**Sylvie LADET-CHARBONNIER** et ses enfants Ludivine, Valentin, Léo et Samy sont partis, le 31 octobre 2018, s'installer à Aubenas dans un logement plus grand.

*Nous leur souhaitons une bonne intégration dans leur nouveau quartier.*



## Opération « Cœur de village »

Les travaux sont achevés et ont été inaugurés le mardi 9 octobre 2018 par Madame la Sous Préfète, le sénateur honoraire Michel TESTON, la conseillère départementale Sylvie DUBOIS, le président de la communauté de Communes « Berg et Coiron » Jean-Paul ROUX, en présence de plusieurs Maires et d'habitants, des techniciens du Conseil Départemental, ayant assuré la maîtrise d'œuvre et le représentant de l'entreprise Colas, ayant réalisé les travaux.



Le ruban a été coupé par Madame la Sous Préfète et Mélodie, petite fille née au village... Les personnalités ont apprécié la qualité de la réalisation des travaux et la mise en œuvre de l'accessibilité. L'opération a coûté finalement 196 000 € HT (235 200 TTC), sachant que la commune reçoit au titre du FCTVA un retour de 16,404 % de la TVA facturée à 20 %. (soit 32 152 €)

## Sécurité incendie : Schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)



La SAUR, société retenue après consultation des entreprises, travaille sur l'établissement de ce schéma qui devrait être rendu en décembre 2018. Le Conseil Municipal fixera le programme pluriannuel de travaux pour réaliser les prescriptions de ce schéma. Une dizaine de poteaux incendie supplémentaires devront être créés.

## Cimetière

La Municipalité a fait procéder à des travaux d'amélioration de l'environnement du cimetière par la réfection des allées.



Le chantier a été réalisé par une entreprise d'insertion (Envibat-Synernat) pour la somme de 6 150 €. Plus que jamais, chaque famille doit entretenir sa concession pour que le cimetière présente un aspect satisfaisant pour tout un chacun.

## Traversée du Bailli

Nous avons profité de la présence de l'entreprise d'insertion pour faire aménager la chaussée de la Traversée du Bailli afin de permettre une circulation piétonnière plus aisée, permettant de faire le tour de l'église et cela pour la somme de 570 €.



## Salle des fêtes

Le dossier de rénovation et d'accessibilité de la salle des fêtes est lancé : après consultation de plusieurs cabinets d'architectes, la commission d'appel d'offres a proposé au Conseil municipal de choisir le cabinet « Avec le temps » de Robert Duchamp, architecte DPLG, 41 rue Nationale, 07120 RUOMS, comme Maître d'œuvre ; décision entérinée par une délibération lors du Conseil municipal du 12/10/2018.

Cette rénovation porterait sur la mise en œuvre d'une isolation thermique et phonique, d'un chauffage plus économe, d'un auvent dans le prolongement du local débarras ; la mise en conformité de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite consisterait en une rampe d'accès le long de la façade sur pré et à la modification d'un des locaux toilettes. Les travaux sont prévus à l'automne 2019. **La salle devrait être indisponible de septembre 2019 à janvier 2020.**



## Schéma général d'assainissement (SGA)



Compte tenu des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (12 500 €) et du Conseil départemental de l'Ardèche (7 500 €), la Municipalité vient de lancer l'appel d'offres pour choisir l'entreprise qui effectuera le diagnostic pour l'actualisation du schéma général d'assainissement communal mais en particulier du réseau existant. Cela va consister à examiner les systèmes d'assainissement collectif du bourg-centre et du hameau des Salelles. Des observations seront effectuées de jour comme de nuit sur les volumes des effluents, contrôle des raccordements au réseau (passage caméra, test

à la fumée...).

L'étude devrait débuter au 2ème trimestre 2019.

Cela permettra d'envisager d'éventuels travaux de mise à niveau des installations collectives et d'observer si les rejets des installations individuelles sont conformes.

## Signalétique d'intérêt local (SIL)



Dans quelques semaines, la signalétique d'intérêt local sera installée au village. Le dossier, porté par Stéphanie ELDIN, 2nde adjointe, trouvera son aboutissement. Reste à recevoir l'agrément des services de la Préfecture (DDT) et à faire fabriquer les panneaux. Disparaîtront, ensuite toutes les pré-enseignes installées le long de la vallée, sur le territoire communal.

VL et JL

## COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES (CCEJ)

Lors des premières vacances de l'année scolaire, les enfants et jeunes de la commission se sont réunis pour envisager leurs activités à venir.



Ils ont préparé la cérémonie de commémoration du 11 novembre, exceptionnelle cette année en raison du centenaire de l'armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918. Ils auraient souhaité un lâcher de ballons tricolores pour honorer les 34 soldats du village inscrits sur le monument aux morts. Compte tenu de l'aspect polluant de ce type d'action (hélium et plastique dans la nature), il leur a été proposé de simplement les accrocher aux grilles du monument, ce qu'ils ont fait l'un après l'autre. Alors qu'ils étaient invités à la cérémonie cantonale à Saint-Jean-le-Centenier, ils ont préféré rester dans leur village, pour qu'après la cérémonie, un moment convivial ait lieu dans la salle de la Mairie pour permettre, en particulier aux personnes âgées, d'y participer. C'est ainsi que Le Bistrot de Pays, à la demande de la Municipalité, a préparé une agréable collation à partager.

Ils ont néanmoins remercié les auteurs de l'invitation à Saint-Jean et décliné celle-ci, en expliquant leur démarche. Par ailleurs, ils souhaitent utiliser leur budget pour l'achat

de nouvelles décorations de fin d'année (en basse consommation électrique) et en particulier des « gouttes » à accrocher dans les arbres ; de plus cette année encore, ils s'adressent aux habitants pour qu'ils contribuent à la décoration des deux sapins installés au village et au hameau des Salelles.

Enfin, ils vont préparer avec l'aide de Mélanie Comte et de son atelier créatif du dimanche, la « ruche à livres » à partir d'une ancienne ruche offerte par Jean Sévenier, ancien apiculteur et aménagée par Jean Larue, 1er adjoint...et menuisier retraité !

A noter, que plusieurs d'entre eux assistent régulièrement aux manifestations culturelles, notamment aux concerts à l'église, où ils sont les invités de la Municipalité, et participent activement au service du verre de l'amitié, offert à l'issue du spectacle.

Nos citoyens en herbe nous montrent l'exemple de l'engagement collectif. Merci à eux

AG - FO



## COMMERCE ET ARTISANAT

### LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL



Créé en 2013, il a connu sa 6<sup>e</sup> édition.

Le bilan de cette année est mitigé. En effet, certains producteurs n'ont pas ou peu participé pour des raisons diverses : maladie, production modeste, ouverture de la boutique paysanne à Villeneuve de Berg, perte de production due aux intempéries, conflit entre producteurs.... La fréquentation reste satisfaisante et l'ambiance toujours aussi conviviale. Les exposants nous ont fait part de leur satisfaction mais souhaitent un peu plus d'exposants et une régularité dans leur participation. Ils ont, également, apprécié les nouvelles toilettes publiques leur permettant l'accès à un point d'eau et, pour ceux qui utilisent l'électricité, la nouvelle borne de branchement.

L'arrivée du nouveau pizzeria a été bien accueillie et apparait comme une nécessité pour l'animation du marché tout comme le stand de la cave coopérative de Montfleury et la présence de l'office du tourisme Berg et Coiron. Pour la prochaine saison, il sera nécessaire de revoir l'organisation et de solliciter de nouveaux producteurs.

### PIZZAÏOLO

Ce n'est pas sans mal que nous avons fini par trouver un nouveau pizzeria !

Il est désormais présent tous les **mercredi soir** au village, place de la mairie, à partir de **18 h**.

« La bonne pâte » vous propose des pizzas diversifiées, cuites au feu de bois.

Pensez à le faire travailler pour que nous puissions le garder au village chaque semaine !



### LES 10 ANS DES BISTROTS DE PAYS

Le jeudi 15 novembre 2018, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale invitait les élus, producteurs et bistrotiers à venir fêter les 10 ans des Bistrots de Pays en Ardèche.

Nous nous y sommes rendus pour affirmer notre soutien à nos bistrotiers locaux du restaurant «Au Levant», car c'est une chance pour un village d'avoir une auberge labellisée sur son territoire !



Engagés collectivement dans une même charte qualité, les Bistrots de Pays sont des lieux conviviaux préservant leur personnalité et leur caractère. Hôte ou habitant, vous y trouverez tout au long de l'année une cuisine généreuse à base de produits frais du terroir, une information locale riche, divers services et une ambiance chaleureuse. Longue vie à notre Bistrot de Pays !

## TOURISME : DECLARATION DE MEUBLES TAXE DE SEJOUR



### LOCATION D'UN MEUBLÉ DE TOURISME INSTITUTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DÉCLALOC'

Depuis plusieurs années, l'offre touristique française a été bouleversée par l'arrivée de nouveaux acteurs de l'hébergement. Les locations de courte durée de chambres ou de logements entiers à des touristes de passage se sont multipliées avec le développement de l'économie collaborative et des plateformes numériques (Airbnb, Abritel...). Même si cette nouvelle forme de tourisme participe à l'attrait de nos territoires, la massification de cette pratique soulève de nombreux problèmes :

- Il est impossible d'avoir une vision précise de ce parc d'hébergement sur son propre territoire ;
- Il est difficile de le contrôler et d'appliquer la fiscalité adéquate, ce qui entraîne une déperdition de recette de taxe de séjour ;
- Ces hébergements représentent une concurrence à l'hébergement touristique conventionnel ;
- Dans certaines villes, ils entraînent une pénurie de logement permanent et une forte tension sur le prix du foncier.

Dans ce contexte, des dispositions ont été prises en vue de mieux réguler la location des locaux meublés et l'activité des intermédiaires assurant ladite mise en location, au travers de deux lois :

- la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR - Art 16) ;
- la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une Répu-

*blique numérique (Loi Lemaire - Art 51), complétée par son décret d'application n° 2017-678 du 28 avril 2017.*

## **Deux dispositifs à disposition des communes**

Deux dispositifs sont désormais à la disposition de toutes les communes : la procédure de changement d'usage et la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme. De plus, de nombreuses obligations concernent les intermédiaires assurant la mise en location de ces locaux (applicables en 2019).

### **1. La procédure de changement d'usage**

Le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, constitue un changement d'usage.

En revanche, lorsque le local à usage d'habitation (logement occupé au moins 8 mois par an par le propriétaire) constitue la résidence principale du loueur, l'autorisation de changement d'usage n'est pas nécessaire pour des locations de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Les communes ont donc, la possibilité, d'instaurer l'autorisation de changement d'usage qui peut être plus ou moins contraignante.

### **2. La télé-déclaration des meublés**

Depuis 2010, tous les loueurs de meublés de tourisme doivent déclarer leur mise en location auprès de la mairie de la commune où se situe l'immeuble concerné (meublé classé ou non). Toutefois, cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur.

Les meublés de tourisme sont définis comme des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. La loi Lemaire a renforcé l'obligation déclarative des meublés de tourisme, auprès des communes, à la charge des loueurs. Selon ce texte, les communes, peuvent, par délibération de leur conseil municipal, remplacer l'obligation de déclaration préalable de location d'un meublé de tourisme par une procédure d'enregistrement de toute location d'un local meublé, même lorsque le local constitue la résidence principale du loueur.

### **Quels sont les avantages d'instaurer une procédure d'enregistrement des meublés ?**

L'instauration de cette procédure de télé-déclaration permettra aux communes :

- D'avoir une connaissance précise du parc d'hébergements touristiques sur la commune et de reprendre ainsi le contrôle de son parc résidentiel,
- D'appliquer la juste fiscalité aux locations de meublés de tourisme, taxe de séjour notamment et, le cas échéant, la contribution économique territoriale. Ces rentrées fiscales

constituent des sources de revenus supplémentaires non négligeables pour les collectivités,

- De contrôler le respect des différentes obligations à la charge des loueurs,
- De simplifier la gestion des déclarations des meublés et chambres d'hôtes pour la commune,
- D'instaurer une procédure d'enregistrement qui s'appliquera sur toute location d'un local meublé, même lorsqu'il constitue la résidence principale du loueur,
- De dématérialiser également le Cerfa Chambres d'hôtes (mais pas de N° de télé-service),
- De relier ce télé-service avec une éventuelle plateforme de collecte de la taxe de séjour,
- De garantir à tous les clients/touristes d'être hébergés dans des meublés de tourisme déclarés et dans des conditions d'hébergement décentes et en conformité avec la loi.

Certaines obligations seront également à la charge des intermédiaires/platformes (Airbnb, Abritel, GDF...) :

- Elles auront l'obligation d'informer le loueur de l'existence des obligations de déclaration préalable au titre du Code du Tourisme et d'autorisations de changement d'usage,
- Toute annonce relative au local loué devra comporter la mention du numéro de déclaration, délivré par la commune lors de la procédure d'enregistrement,
- Les plateformes devront également veiller à ce que le logement proposé à la location ou la sous location ne soit pas loué plus de 120 jours par an, lorsque le local loué constitue la résidence principale du loueur,
- Un décompte du nombre de nuits occupées dans chaque logement loué, tenu par l'intermédiaire, devra être transmis annuellement aux communes à leur demande.

Le Conseil Municipal sollicité par l'Agence de Développement Touristique (ADT 07) via la Communauté de Communes « Berg et Coiron », a considéré que ces nouvelles modalités étaient intéressantes et par une délibération du Conseil Municipal du 12/10/2018 a adhéré au dispositif. Un télé-service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration. Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

Le compte Déclaloc' pour la mairie de Saint Maurice d'Ibie est activé.

Aujourd'hui les habitants de Saint Maurice d'Ibie qui louent ou qui souhaitent louer un gîte ou une chambre d'hôte devront déclarer ou re-déclarer leur logement depuis l'url : <https://ardeche.declaloc.fr/>

Les Cerfa papier ne devront plus être utilisés.

En début d'année 2019, une information sera adressée aux hébergeurs par la CDC Berg et Coiron.

**Merci à l'ensemble des hébergeurs de déclarer ou re-déclarer dans les meilleurs délais leurs gîtes et chambres d'hôtes sur le site dédié.**

## DYNAMIQUES COLLECTIVES



### Vallée de l'Ibie

Cette année, encore, les éco-gardes ont eu « du pain sur la planche » pendant la saison estivale : surfréquentation des lieux de baignade avec ses lots de places de feu, d'abandon de déchets, d'érosion des rives... Les négociations se poursuivent pour l'achat

de parcelles au « Trou de la lune » ou le conventionnement avec les propriétaires afin de pouvoir réaliser un aménagement des lieux satisfaisant pour les visiteurs et le respect de ces endroits exceptionnels qui souffrent actuellement.

L'action « pastoralisme » poursuit son cours, la plupart des propriétaires des parcelles concernées (à l'entrée nord des Salelles) ont donné leur accord pour tenter l'expérience. Ensemble, ils espèrent pouvoir choisir l'agriculteur qui bénéficierait du pâturage. Concernant la période, un accord a été trouvé avec les chasseurs de l'ACCA (Association communale de chasse agréée).

Cette opération permettrait d'éviter la fermeture des milieux nécessaires **au maintien de la biodiversité**, de lutter contre les risques d'incendie et d'offrir à un agriculteur des pâtures pour ses bêtes.

Il est à regretter que certains propriétaires aient refusé de participer ou même refusé le passage des animaux d'une parcelle à l'autre... Cela pourrait retarder l'opération voire empêcher de la réaliser car certains candidats éleveurs ont renoncé à cause de la partition de l'espace lié au refus de ces propriétaires. Pourtant, il s'agit d'une opération gagnant-gagnant...

L'étude sur les amphibiens n'a pas donné les résultats escomptés, les animaux ne semblent pas avoir migré, cette année, par la traversée de la RD 558. Peu d'écrasements ont été repérés.

Cela aura, au moins, permis à l'étudiante, de rédiger son mémoire de Master II ! A suivre l'an prochain...

Vous trouverez encarté dans ce numéro de la Feuille, le dépliant d'informations à propos de ce contrat biodiversité. Il est reproductible.

N'hésitez pas à contacter Laura DOUARD, Chargée de mission au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour plus d'informations sur le projet : [info@gorgesdelardeche.fr](mailto:info@gorgesdelardeche.fr) ou au 04 75 98 77 31.

Les financeurs : les communes de Lagorce, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ibie, Vallon Pont d'Arc et Villeneuve de Berg, les communautés de communes « Berg et Coiron » et « Gorges de l'Ardèche », la Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ardèche.



### La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)



#### ■ SCoT

Il y a un an, dans le numéro 43 de la Feuille, nous vous présentions la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche méridionale (SCoT). Ce

schéma concerne 152 communes réparties sur 8 Communautés de Communes. Il totalise près de 100 000 habitants sur une superficie de 2 630 km<sup>2</sup>.

La commune de Saint Maurice d'Ibie, membre de la Communauté de Communes « Berg et Coiron » fait partie du périmètre du SCoT. A noter que le SCoT s'impose au PLU dans le cadre de la hiérarchie des normes, le futur PLU devra être « Scot-compatible ».

Michèle GILLY, Maire de Saint Laurent sous Coiron et Michel CADDET, Maire de Berzème, représentent la Communauté de Communes « Berg et Coiron » au sein du SCoT

#### Petit rappel :

Créé par la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification spatiale qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.

Le SCoT est réalisé par les élus et les citoyens volontaires, pour définir collectivement, à l'échelle de plusieurs communautés de communes, un projet de territoire à 20 ans qui mettra en cohérence les politiques de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'environnement, et doit être repris par les documents d'urbanisme locaux tels que les PLU (Plan local d'urbanisme).

Le SCoT oriente l'évolution d'un territoire autour de 10 grandes thématiques :

- L'organisation de l'espace et la restructuration des espaces urbanisés ;
- Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger, dont il peut définir la localisation ou la délimitation ;
- Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, d'une part, et les espaces naturels, agricoles ou forestiers d'autre part ;
- L'équilibre social de l'habitat et la construction de logements sociaux ;
- La cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;
- L'équipement commercial et artisanal, ainsi que les loca-

- lisations préférentielles des commerces et autres activités économiques ;
- La protection des paysages et la mise en valeur des entrées de ville ;
- La préservation des ressources naturelles et le maintien de la biodiversité ;
- La prévention des risques ;
- Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

La Loi ALUR du 24 mars 2014 renforce le rôle intégrateur du SCoT en prévoyant la couverture totale du territoire national dès 2017.

### Les étapes de réalisation d'un SCoT :

L'élaboration d'un SCoT passe par trois grandes étapes, comme pour un PLU :

#### 1- Le rapport de présentation

Ce rapport de présentation comprend :

- le diagnostic et les enjeux
- les justifications
- l'évaluation environnementale

#### 2- Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- Orientations des politiques publiques
- Définition des objectifs stratégiques

#### 3- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

- Règlements et documents graphiques opposables
- Définition des prescriptions

Des réunions d'informations et de concertations sont organisées pour échanger avec les acteurs du territoire et avec les habitants, vous en avez été informés et certains d'entre vous s'y sont rendus.

Le projet d'aménagement et développement durables (PADD) a été débattu par le Comité syndical le 12 novembre 2018, suite à la réunion de la conférence des Maires des 152 communes concernées, le 6 novembre 2018, durant laquelle le PADD a été présenté et débattu. Véronique LOUIS, Maire était présente à cette réunion.

Pour plus d'information :

<https://www.ardeche-meridionale.fr/scot>

### Mission locale Ardèche méridionale (MLAM)



**La MLAM a fêté ses 20 ans le 8 novembre 2018 à Aubenas.**

La **MLAM** est un lieu d'**accueil**, d'**écoute**, d'**information**, d'**orientation** et d'**accompagnement** des jeunes âgés de

16 à 25 ans, sortis du système scolaire et confrontés à des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Elle assure l'accompagnement et le suivi individualisé de chaque jeune, tout en proposant un large éventail de services et d'actions, dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi, la santé et la vie quotidienne.

Elle est aussi un interlocuteur privilégié et un « lieu ressources » pour les employeurs et les partenaires en matière d'emploi, de formation et de vie dans l'entreprise.

La Mission Locale Ardèche Méridionale favorise enfin la mise en lien et en réseau des jeunes âgés de 16 à 25 ans avec les employeurs et les partenaires du territoire.

La Communauté de communes « Berg et Coiron » est partenaire de la Mission Locale et soutient financièrement ses actions pour les jeunes Bergcoironnais. Véronique LOUIS, Maire représente la Communauté de Communes au sein de son Conseil d'administration.

Une permanence a lieu toutes les semaines, au Centre Socio-Culturel « La Pinède »

Place des Combettes – 07170 VILLENEUVE DE BERG

**Accueil** - Tous les lundis de 9h à 12h

**Contact** - Tel. 04 75 94 72 36 / 04 75 94 86 56

**Conseiller référent** - Muriel GAUDIN

Pour plus de renseignements :

<http://www.mission-locale-ardeche-sud.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/missionlocale07meridionale/>

Pour rappel, Françoise OROZCO, a été vice-Présidente de cette structure pendant 15 ans lorsqu'elle était élue municipale de la Commune et représentait la Communauté de communes. Elle a accompagné Véronique LOUIS lors de cette journée anniversaire, riche en témoignages de jeunes et de professionnels.

### Convention Territoriale Globale

(CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche (CAF)

La CAF est un partenaire important pour les actions mises œuvre par la Communauté de Communes « Berg et Coiron » (CDC) pour les habitants de ce territoire. Ce n'est pas moins de 300 000 € de subventions et de prestations versées par an.



### Les enjeux de la CTG pour la CAF

- Identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre l'offre et les besoins ;
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

### Les enjeux de la CTG pour le territoire

- Donner du sens au projet de territoire ;
- L'échelle de l'intercommunalité ne doit pas masquer la liberté, la spécificité et la singularité de chaque commune ;
- L'intercommunalité est le lieu de la pluralité, d'équité (services à tous), de solidarité ;
- La mise en place d'une Convention territoriale globale doit être un outil au service du territoire. Elle vise à défi-

nir le projet stratégique global du territoire ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, dans le cadre des actions de la branche Famille de la Caisse d'allocations familiales.

La CTG permet ainsi de décliner les orientations nationales de la branche Famille sur le territoire :

- Développer les services aux familles et réduire les inégalités : développer l'offre d'accueil des jeunes enfants, structurer une offre « enfance jeunesse » et soutenir la fonction parentale.
- Apporter une réponse globale aux besoins des allocataires, renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches : mise en place de parcours généraux et spécifiques, placer l'accès aux droits au centre de l'offre de service, améliorer le parcours d'insertion sociale des personnes et des familles en situation de précarité, favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité, aider les familles confrontées à des difficultés et simplifier les démarches.
- Renforcer l'efficacité de la production du service à l'allocataire et améliorer la qualité du traitement des droits : lutte contre la fraude, renforcer l'efficacité des processus de gestion, promouvoir une dynamique de développement durable et verser le « juste droit ».
- Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externes (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.
- L'ambition de la CTG est d'identifier des enjeux et problématiques partagés sur le territoire et de proposer une méthodologie adaptée qui va permettre d'atteindre nos objectifs.

- L'échelle de l'intercommunalité ne doit pas masquer la liberté dont dispose chaque commune, quelle que soit sa taille, pour s'exprimer en son nom propre, pour rappeler à l'ensemble de l'intercommunalité, sa spécificité et sa singularité (à nuancer en fonction des transferts de compétence).
- L'intercommunalité est le lieu de la pluralité à l'image des profils différents des communes qui la composent. Elle se doit donc d'être le lieu où l'équité garantit le ciment de la vie sociale. La taille d'une commune, son environnement rural ou urbain, ne doit être ni un avantage ni un inconvénient. L'équité au sein de l'intercommunalité, c'est offrir un niveau équitable de services à tous.
- La solidarité, c'est la chance et la volonté de s'appuyer sur les uns et les autres. L'union fait la force pour créer, pour protéger, pour servir, pour développer, etc. La solidarité, c'est faire ensemble ce que les communes ne peuvent pas faire seules, telle est l'essence même de l'intercommunalité.
- La CTG doit donc refléter le projet d'avenir au service du territoire et de ses habitants avec le souci permanent de l'efficacité de l'action publique.

Des ateliers de travail ont été organisés avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale et des services à la population. Ils étaient co-animés par les Chargées de missions CAF, par la Chargée de mission de la Communauté de communes et la vice-Présidente référente, Véronique LOUIS.

La convention ainsi préparée et débattue sera ensuite présentée pour approbation au Conseil d'administration de la CAF et au Conseil communautaire en décembre 2018 et définira pour les quatre années à venir la coopération CAF/CDC.

## URBANISME.....

### *PLU PLAN LOCAL D'URBANISME*

#### Où en sommes-nous ?

La Un bref rappel des principales phases de la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

- Prescription (démarrage)
- Instruction
- Adoption
- **Enquête publique**
- Approbation

Nous sommes à présent dans la phase de l'enquête publique. Elle a démarré le 19 novembre 2018.

Cette enquête a pour but de donner la parole aux habitants. Elle dure un mois et s'arrêtera le 20 décembre 2018, après quoi la commissaire enquêteuse aura un mois pour rendre

son rapport et ses conclusions motivées au préfet.

Ce rapport peut éventuellement modifier certaines choses mais rien qui ne soit pas d'intérêt public ou qui remette en question les idées générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) car, si tel était le cas, nous repartirions en arrière.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dès réception.

Dans le cas d'un avis favorable de la commissaire enquêteuse, suite à son enquête, le préfet devrait normalement valider le PLU.

Enfin, ce sera au tour du Conseil municipal d'approuver le nouveau P.L.U. qui devrait donc entrer en vigueur vers la fin du premier trimestre 2019.



# DU CÔTÉ DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, ET DU PATRIMOINE...

## CULTURE

### *Invitation à la lecture*

Un livre dans les souliers au pied du sapin... Une super idée qui nourrit l'esprit et l'imaginaire... Isabelle, notre libraire partenaire, «Au Temps retrouvé » de Villeneuve de Berg, propose pour vos cadeaux de fin d'année les ouvrages suivants pour grands et petits !

#### **Pour les enfants**

*Une année avec l'ours José* de Pittau et Gervai aux éditions Les grandes personnes

Album à partir de 3 ans

12 tableaux en pop-up qui nous racontent les plaisirs de la vie d'un ours



*Joyeux Noël* de David A. Carter aux éditions Gallimard jeunesse

Album à partir de 4 ans

Un livre pop-up mais beaucoup plus graphique que le précédent, avec des images et des flocons de neige en trois D



#### **Pour les grands et adolescents**

*Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu aux éditions Actes sud

Prix Goncourt 2018

Au-delà d'une plongée en août 1992 dans la vie de jeunes adolescents qui s'ennuient un peu, le livre est une fresque sociale dans une vallée perdue dans l'Est de la France.

Les codes des adolescents des années 90, musicaux, vestimentaires et autres se dévoilent mais aussi l'évolution sociale de la France et de ce territoire...



*Au bonheur des dames* d'Emile Zola chez Folio

L'envie de glisser un petit classique dans la sélection, avec l'installation du premier centre commercial parisien et la crainte des petits commerçants du quartier...



*14 juillet* d'Eric Vuillard chez les éditions Babel

Dans chacun de ses récits ou romans, Eric Vuillard nous propose un coup de projecteur sur un moment clé de l'histoire. Une journée ou deux jours avant un événement d'une grande ampleur. Ici, il s'agit de la gronde dans les faubourgs des différents corps de métiers, le boulanger, le tailleur, le chaudronnier... En avant vers la Bastille !  
*Bonne lecture !*



### *Manifestations culturelles*

Nous avons accueilli depuis le dernier numéro de la Feuille :

- Mardi 10 juillet 2018 à 21h30 : Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes). Parvis de la salle des fêtes : "LA CH'TITE FAMILLE"
- Mercredi 25 juillet 2018 à 21h : Théâtre-chants : Compagnie "Des bulles et des grains". Parvis de l'église, spectacle "30" par « Les Berlingottes »
- Vendredi 27 juillet 2018 à 16h30 : Visite commentée du village organisée par le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional (guide-conférencière)
- Mardi 7 août 2018 à 21h : Concert à l'église, Dominique DUMONT, musiques classiques et du monde, Guitare classique
- Samedi 18 août 2018 à 21h : Lecture à la Cour des Contes : "Lettres de Marie Antoinette à sa fille" par Colette TESSEDRE. Invitation de Luce et Bernard VINCENT dans leur cour des contes.
- Samedi 25 août 2018 à 20h30 : Concert à l'église : L'ensemble vocal « Fiamme Musicali » de Montpellier, diverses pièces vocales a cappella du XVI au XXIème siècle
- Week-end du 15 et 16 septembre 2018 : Journées européennes du patrimoine ; visite de l'église et du village (samedi après-midi et dimanche toute la journée)
- Dimanche 21 octobre 2018 à 18h à l'église : Variations sur le regard - Helmut Gerhardt : guitare, Ulrike Van Cotthem : soprano

De belles soirées suivies par un public toujours plus nombreux et fidèle !

### *Programme 2019*

La programmation 2019 est en cours d'élaboration, cependant d'ores et déjà, nous accueillerons le **samedi 19 janvier 2019 à 17h**, église du village, le Festival Labeaume en Musiques dans le cadre des « Quartiers de saisons » : **Trio Iris** (Flûte, Alto, Harpe) - Œuvres de G. Fauré, C. Debussy et M. Matalon=> Réservation sur internet (<https://www.labeaume.org/>) ou billetterie sur place (de 10 à 15 €)

### *Enquête du Ministère de la culture*

Une enquêtrice missionnée par le Ministère de la culture est venue à la rencontre des habitants.

Il s'agissait d'une initiative de ce Ministère pour mieux connaître les pratiques culturelles de la population.

## ALBUM PHOTOS !!



*Compagnie des Bulles et des grains « Les Berlingottes »  
Une première sur le parvis de l'église réaménagé...  
une réussite !*



*Visite patrimoniale du village... toujours des choses à apprendre et à découvrir !*



*Un groupe vocal de grand talent pour un concert exceptionnel dans notre village !*



*Retour du lyrique avec une soprano charmante et douée !*



*Un virtuose de la guitare pour un moment délicieux....*



*Quelle chance d'avoir une cour comme cela au village !*

**HISTOIRE**

**Guerre de 1914-1918 :**



**La reconstruction ou la reconstitution**

La reconstruction en France après la Première Guerre mondiale, aussi appelée « la reconstitution » est la période lors de laquelle, durant une dizaine d'années et après une période de désobusage, il a fallu remettre en état les terres agricoles, les habitations et les infrastructures urbaines, portuaires, de transport, industrielles, scolaires, médicales, etc... ainsi que le logement des familles.

Une partie de ce travail s'est faite sous l'égide du « ministère des régions libérées », en lien avec le ministère des Armées, avec l'aide dans un premier temps des alliés (et même sous l'autorité britannique dans le Nord de la France, pour le désobusage), l'aide de prisonniers de guerre et d'une main d'œuvre immigrée (par exemple, en 1920, durant les derniers mois, en Meuse environ 3 900 ouvriers sont encore employés aux services de Reconstitution de la Meuse, 600 sont Portugais, 500 sont Italiens et 230 Polonais).

En France, la plupart des départements sinistrés (Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Oise, Pas-de-Calais, Somme...) ont bénéficié de la création de préfetures hors classes (d'août 1919 à février 1921), qui ont évalué et quantifié

les dommages de guerre.

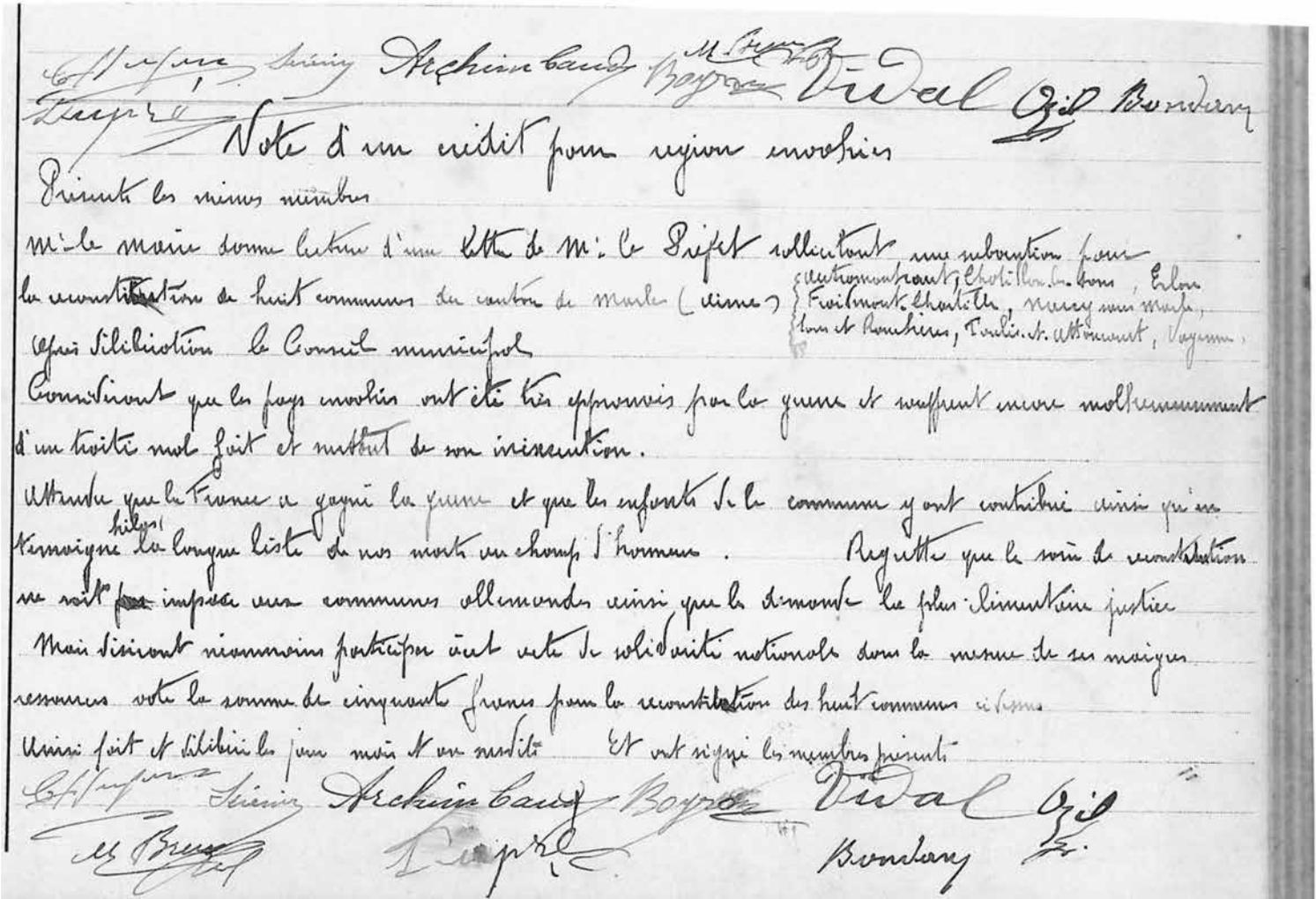
Cette période semble assez mal représentée par les archives, et peu prise en compte par les nombreux historiens de la Première Guerre mondiale, probablement parce que la reconstruction mobilisait toutes les énergies et qu'on manquait de tout dans les zones détruites. Ceci pose un problème pour le suivi des séquelles environnementales et sanitaires. Les communes comme les services de l'État ont par exemple oublié où ont été enterrés ou immergés des millions d'obus ou de déchets toxiques récupérés lors de la reconstruction des villes industrielles et des usines du nord de la France, et sur les champs de bataille.

**« Solidarité patriotique »**

Pour soutenir cette reconstruction, il a été fait appel à la solidarité patriotique, environ mille communes ont bénéficié, après guerre, de cette solidarité.

« Il fallait maintenir l'union sacrée » raconte Jean Heuclin, historien et doyen honoraire de l'université catholique de Lille. Les communes françaises ont été sollicitées par les préfetures pour parrainer la reconstruction.

Nous avons retrouvé, dans les archives communales, une délibération du conseil municipal de l'époque, datée du 9 janvier 1921, attribuant une aide de 50 francs pour la reconstruction de huit communes de l'est de la France.



## Transcription à l'identique de la délibération du Conseil Municipal du 09/01/1921

« Note d'un crédit pour régions envahies »

*Présents les mêmes membres*

*Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet sollicitant une subvention pour la reconstitution de huit communes du canton de Marles (Aisne) : Autremencourt, Chatillon les sons, Erlon, Froidemont-Cohartille, Mercy sous Marle, Sons et Ronchères, Toulis et Attencourt, Voyenne.*

*Après délibération, le Conseil Municipal*

*Considérant que les pays envahis ont été très éprouvés par la guerre et souffrent encore malheureusement d'un traité mal fait et surtout de son inexécution,*

*Attendu que la France a gagné la guerre et que les enfants de la commune y ont contribué ainsi qu'en témoigne, hélas, la longue liste des nos morts au champ d'honneur,*

*Regrette que le soin de reconstitution ne soit pas imposé aux communes allemandes ainsi que le demande la plus élémentaire justice,*

*Mais désirant, néanmoins, participer à cet acte de solidarité nationale, dans la mesure de ses maigres ressources, Vote la somme de cinquante francs pour la reconstruction des huit communes ci-dessus.*

*Ainsi fait et délibéré pour les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présent »*

Dupré Achille (Maire), Eldin Victorin (Adjoint), Archambaud André, Bondant Gaston, Boyron Léonce, Brun Marius, Hugon Cyrille, Ozil Fernand, Sévenier Louis, Vidal Casimir (Conseillers)

Voici, donc, un témoignage des questions qui incombent, selon les époques, aux membres d'un Conseil Municipal.

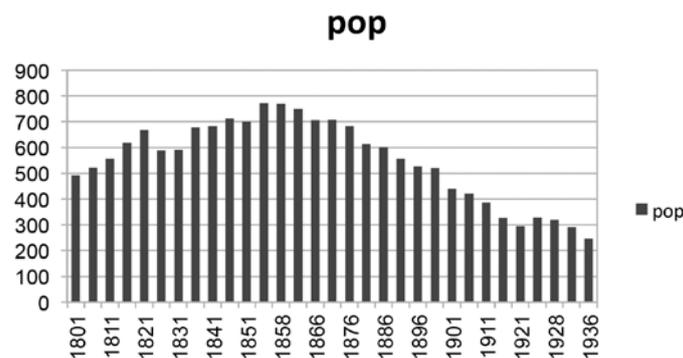
Véronique LOUIS

## **Vivre et mourir à Saint-Maurice-d'Ibie du début du XIX<sup>ème</sup> siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale**

*Les registres d'état civil permettent de recueillir des données démographiques exactes pour notre commune. Si ces registres sont rédigés dans un français hésitant et révèlent une orthographe approximative dans les premières années de la Révolution, leur tenue s'améliore progressivement après 1801 et ils apparaissent d'une grande rigueur dès la fin de l'Empire. Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit un spectaculaire essor de la population mais ce n'est pas pour autant une « belle époque » : la mortalité infantile et juvénile reste très élevée et dès les années 1860-70 on voit poindre l'exode rural.*

## Une population en hausse

Le XIX<sup>ème</sup> siècle, à Saint-Maurice-d'Ibie, comme ailleurs en France et en Europe occidentale, est celui de l'essor démographique, grâce à une hausse progressive de l'espérance de vie et à une vigoureuse natalité. Dans ses plus fastes années, le village enregistre plus de 20 naissances par an, voire une trentaine (35 en 1846 et 1856, 37 en 1861). Peuplé d'environ 500 âmes autour de 1800, le village atteint 532 habitants en 1831, 684 en 1841 et 771 en 1856 : on n'y sera jamais aussi nombreux que cette année-là. Jusqu'en 1876, il se maintient aux alentours de 700 habitants.



Evolution de la population sur la commune de Saint-Maurice

## Une très forte mortalité infantile

On est frappé par la permanence de la mortalité infantile, quelle que soit l'époque, même si une amélioration de la situation apparaît plus nettement après 1905-1910. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, près de la moitié de la mortalité du village est infantile (moins d'un an) ou juvénile (moins de 5 ans). En 1817, par exemple, sur 19 morts dans l'année, 5 ont moins d'un an et 6 ont entre 1 et 4 ans. Les conditions sanitaires, l'absence de médecins et de médicaments, la pauvreté de la plupart des habitants et l'état assez médiocre de la médecine l'expliquent. On risque donc beaucoup la mort dans les premières années de sa vie, puis passé le cap des 5-6 ans, l'enfant est presque assuré d'atteindre l'âge adulte et l'autre pic de mortalité se trouve dans la plage des 60-80 ans.

A noter le nombre de vieillards qui atteignent 80 ans ou plus : ce n'est plus exceptionnel, dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1843, 4 habitants meurent à plus de 70 ans, en 1891 ils sont 9 dont une femme de 95 ans !

Enfin, on se marie tard, entre 27 et 31 ans en moyenne pour les femmes, souvent au-delà de 30 ans pour les hommes : c'est qu'il faut constituer son trousseau, s'assurer un revenu décent, parfois aider à l'éducation des petits frères et sœurs.

## La marque des guerres

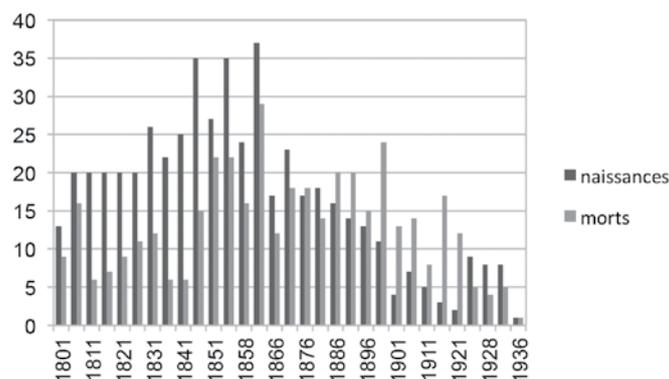
Il est très difficile de distinguer la part des guerres du Premier Empire car les soldats morts sur les fronts lointains ne sont pas encore enregistrés dans les registres de leur village d'origine. En revanche, pour le Second Empire, on remarque deux soldats originaires de Saint-Maurice d'Ibie et morts durant la guerre de Crimée, l'un

de la typhoïde et l'autre du choléra devant Sébastopol. Mais c'est bien évidemment le premier conflit mondial qui a fauché la jeunesse du village : 34 morts, la moitié dans la première année de la guerre, entre août 1914 et août 1915, beaucoup dans la Meuse, d'autres en Alsace. Le tribut est lourd : sur une population d'environ 340 personnes qui devait compter soixante à soixante-dix hommes mobilisables, c'est donc presque un sur deux qui n'est pas revenu.

### Vers le déclin démographique

Dès le dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, le village amorce un net déclin démographique, passant de 683 habitants en 1876 à 527 vingt années plus tard en 1896, puis à seulement 421 en 1906. Alors que l'espérance de vie s'allonge et que les conditions de vie s'améliorent, c'est indéniablement l'exode rural qui a « vidé » la vallée de l'Ibie : c'est l'heure des grandes filatures et des premières usines qui attirent vers Aubenas, Montélimar... ou plus loin encore. Les jeunes des familles nombreuses, peu tentés par l'exploitation de maigres terres, vont se faire embaucher dans les villes et ce d'autant plus que le début du XX<sup>ème</sup> siècle voit le déclin très net des revenus agricoles avec les difficultés croissantes des magnaneries et la crise viticole. Les jeunes étant beaucoup moins nombreux, les naissances déclinent fortement : moins d'une dizaine par an au village après 1898.

On est frappé, pourtant, par la vitalité commerciale du village : le recensement des activités économiques de 1901 montre que cette année-là, pour 441



Naissances et décès par année à Saint-Maurice

habitants, on comptait 3 cordonniers, 2 cafetiers et 1 aubergiste, 4 instituteurs et 1 institutrice, 1 boulanger, 1 épicier, 2 couturières et 1 tailleur, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de charbon, 1 vannier, 1 tisserand et 1 garde-champêtre. On rêverait d'une telle activité dans le Saint-Maurice d'Ibie d'aujourd'hui... Mais c'était un temps où les voitures étaient à cheval...

Elisabeth Jacquet

### PATRIMOINE

Parallèle à la révision du Plan Local d'Urbanisme, la démarche « Site patrimonial remarquable » (SPR) stagne actuellement, dans l'attente de la visite de l'inspecteur du patrimoine envoyé par le Ministère de la culture. Nous restons en lien avec Monsieur VILVERT, architecte des bâtiments de France de l'Ardèche, qui tente de faire accélérer les choses !

## La petite recette pour les fêtes de fin d'année

### UN DÉLICIEUX VELOUTÉ DE MARRONS ET SES COPEAUX DE FOIE GRAS



**Ingédients :** pour 4 personnes

- 1 pincée de noix de muscade
- Fleur de sel
- Poivre du moulin
- 10 cl de crème liquide
- 10 cl de lait
- 50g de foie gras de canard entier mi-cuit
- 1 oignon
- 1/2 l de bouillon de volaille
- 500g de marrons au naturel

#### Préparation (15 minutes)

- Peler puis émincer l'oignon.
- Égoutter les marrons, les mettre dans une casserole, ajouter le bouillon de volaille.
- Porter à ébullition, puis baisser le feu et laisser cuire 15 minutes à petits bouillons.
- Verser dans le bol d'un mixeur et mixer longuement pour obtenir un fin velouté.
- Saler, poivrer et ajouter la noix de muscade.
- A l'aide d'un couteau ou d'un économe, couper le foie gras en copeaux.:
- Faire chauffer le velouté à feu doux, ajouter la crème, mélanger.
- Verser dans des verrines, ou des assiettes, parsemer de copeaux de foie gras.

**De jolies verrines apéritives ou une belle entrée pour les fêtes... !**

*Bon appétit !*

## DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

### Non à la fermeture de la Trésorerie de Villeneuve de Berg



Le Centre des Finances Publiques de Villeneuve de Berg doit fermer en septembre 2019.

Ce centre représente pour la population, notamment les personnes âgées, isolées, et les collectivités, une perte de proximité néfaste pour l'avenir du territoire, la cohésion sociale, l'égalité de traitement et d'accès aux services publics.

La population fragile a besoin, plus qu'ailleurs, du soutien du service public. Ces personnes ont aussi des problèmes de mobilité. Elles sont également souvent coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts pour atténuer la fracture numérique.

La dématérialisation n'est pas accessible à tous. Il faut pouvoir continuer d'accompagner les publics les plus fragiles par le contact humain de proximité.

#### **Cette fermeture impactera, en outre, lourdement, la gestion administrative communale et intercommunale.**

Si les élus (Maires et Présidents) sont ordonnateurs, le Trésorier demeure le comptable des collectivités et en contrôle la gestion. Il est un partenaire de proximité essentiel dans la chaîne du traitement des recettes et des dépenses communales et intercommunales, dont l'efficacité et la neutralité conditionnent le fonctionnement optimal de la vie des entreprises, des associations et des services communaux et intercommunaux rendus aux usagers. Il assure le contrôle de la bonne utilisation des fonds publics.

A l'heure où nos collectivités subissent encore et toujours la baisse des dotations d'État, des recettes, des prélèvements supplémentaires, c'est un coup dur qui leur est une nouvelle fois porté et, de manière indirecte, aux administrés.

Si la Trésorerie de Villeneuve de Berg est supprimée à compter du 1er septembre 2019, cela pénalisera notre Communauté de Communes qui deviendra une des seules en Ardèche à être dépourvue de la présence du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) alors

même qu'il a été épargné par les fusions imposées par la loi NOTRe.

Cette fermeture constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement, amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques, contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DGFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales, se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres alors que l'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal du 13 janvier 2018 a voté une motion s'opposant à la fermeture de la Trésorerie de Villeneuve Berg et délibérera à nouveau lors du prochain Conseil Municipal, tout comme le Conseil Communautaire « Berg et Coiron » lors de sa séance du 14/11/2018, pour défendre un réseau de proximité aux Finances publiques, seule garantie d'une gestion saine et contrôlée de l'argent public comme un accès facile aux habitants-contribuables.**

### Réalisation d'états des lieux de chantiers d'exploitation forestière

L'accroissement de la mobilisation du bois en forêt privée est au cœur de la politique forestière. Pour ce faire, l'utilisation de la voirie forestière est alors nécessaire.

Lorsque l'accès aux chantiers d'exploitation forestière s'effectue par une desserte communale (voie communale, chemin rural), celle-ci peut, en effet, très vite se dégrader lorsqu'ils se déroulent dans de mauvaises conditions.

Le suivi de l'état des voiries devient indispensable si l'on souhaite assurer leur pérennité.

Face à ce constat, les Chambres Départementales d'Agriculture, en partenariat avec l'Association des Communes Forestières, l'Office National des Forêts et le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt proposent aux communes une expertise technique sur l'état des voiries communales lors de l'exploitation des bois des forêts privées.

A cet effet, les techniciens forestiers du Service Régional Forestier des Chambres d'Agriculture sont à la disposition des communes pour réaliser des états des lieux contradictoires « avant coupe / après coupe » lors des exploitations forestières qui empruntent les chemins ruraux et/ou les voies communales.

**Dorénavant, une déclaration de tout chantier forestier sur le territoire communal devra faire l'objet d'une déclaration en Mairie** de façon à ce que la Commune puisse solliciter gratuitement le Service Régional Forestier des Chambres d'Agriculture afin d'établir ce constat contradictoire. Ce service est rendu dans le cadre d'un pro-

gramme régional validé par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

La démarche est simple : un compte-rendu d'état des lieux est établi par le technicien forestier de la Chambre d'Agriculture du secteur, accompagné par un membre désigné du Conseil Municipal et le représentant de l'entreprise d'exploitation forestière responsable du chantier.

***Merci aux propriétaires forestiers de déclarer suffisamment à l'avance leur vente de coupe de bois pour permettre de mobiliser le dispositif.***

### **Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)**



La loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire, pour les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent plus de 5 000 habitants, la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH), composée d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Missions :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Etablir un rapport annuel dressant un constat de l'avancement de la mise en accessibilité du territoire, qui doit être transmis au Préfet.

La CIAPH « Berg et Coiron » a été accueillie, pour sa réunion du dernier semestre, au village, afin de faire découvrir aux membres, en particulier aux associations, comment un petit village peut mettre en œuvre l'accessibilité dans les lieux publics, notre village étant exemplaire dans ce domaine.

Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, représente la commune dans cette instance

### **Affaires judiciaires**

La plainte déposée, par Madame PAUZIE et par Madame et Monsieur BUITELAAR, à l'encontre des deux adjoints, Stéphanie ELDIN et Pierre-Henri CHANAL, du conseiller municipal, Allain MASSOT pour prise illégale d'intérêts a été classée sans suite par la justice.

L'équipe municipale attendait sereinement cette décision, car bien évidemment ce type d'agissement ne fait pas partie de nos pratiques d'élus ! Comme le dit l'adage populaire « nous ne mangeons pas de ce pain là » !!



### **Vœux de la Municipalité**

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2019 aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

Tous les habitantes et habitants sont cordialement invités.

Le buffet-apéritif sera préparé par le Bistrot de Pays « Au Levant ».

Nous comptons sur votre présence nombreuse !



## Listes électorales...Nouveautés administratives



### - Permanence des mairies le 31 décembre 2018 :

Les communes ne sont pas dans l'obligation de prévoir une permanence le lundi 31 décembre 2018 pour permettre l'inscription sur les listes électorales dans la commune.

En effet, à compter du 1er janvier 2019 et de l'entrée en vigueur du Répertoire électoral unique (REU), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019 (date à partir de laquelle les listes électorales seront extraites du REU).

### - Réception des nouveaux Cerfa de demande d'inscription sur les listes électorales :

Ce nouvel imprimé n°12669\*02 a été mis à jour au regard des dispositions réglementaires qui entreront en vigueur avec la mise en œuvre du REU.

S'agissant de l'absence de signature prévue sur les nouveaux Cerfa, il ne s'agit pas d'une erreur.

En effet, la signature de l'électeur français n'est exigée par aucun texte pour l'inscription sur les listes électorales. Seules la déclaration sur l'honneur et la signature des électeurs ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont exigées par le Code électoral.

## Elections européennes 2019



Les **élections européennes de 2019** ont lieu entre le 23 et le 26 mai 2019 afin d'élire les députés européens, représentant les 27 États membres de l'Union européenne, au sein du Parlement européen pour un mandat de 5 ans. Il s'agit des neuvièmes élections européennes depuis le premier

vote au suffrage universel direct en 1979. Le scrutin est obligatoirement proportionnel dans chacun des États. Les élections européennes de 2019 **en France se dérouleront le dimanche 26 mai 2019** afin d'élire les 79 députés européens, appelés « eurodéputés », représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales. Il s'agit d'un **scrutin à un seul tour**. Les listes des partis ayant obtenu au moins 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

### Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et **inscrits** sur les listes électorales principales ;
- Les ressortissants communautaires **ayant le droit de vote dans leur État d'origine**, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et **inscrits sur les listes électorales complémentaires**.

## Rappels... sur certaines démarches administratives



Désormais :

Les demandes de permis de conduire et de cartes grises se font seulement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Les cartes nationales d'identité et les passeports doivent être demandés auprès de Mairies équipées pour réaliser des documents biométriques (Aubenas, Le Teil, Privas...). Les contacter au préalable pour plus de renseignements.

La Mairie ne dispose, donc, plus des documents et imprimés permettant ces démarches.

Merci d'en prendre note.



# LES GENS D'ICI ....

## D'Ibïe et de là-bas

*Comment une histoire de famille et d'amitié a tissé un lien inattendu entre Saint-Maurice et Gennevilliers, en banlieue parisienne*

Si les réseaux téléphonique et Internet mobile y sont quelque peu capricieux, Saint-Maurice-d'Ibïe peut cependant se targuer d'une connexion aussi puissante que méconnue. Un lien magique et invisible qui part du village pour parcourir plus de 650 km à travers la France avant de s'arrêter au beau milieu du Bassin parisien, dans un méandre de la Seine où s'élève la bonne ville de Gennevilliers.

45 000 habitants, une tour de 18 étages en guise de mairie, le premier port fluvial de France, des barres d'immeubles alignées comme des dominos et des pavillons au crépi plus ou moins heureux. Pas grand chose à voir avec Saint-Maurice-d'Ibïe, a priori. Et pourtant, les deux territoires sont rattachés l'un à l'autre par l'entremise d'inattendus émissaires : les familles Quiqueré et Herrero, toutes deux originaires de la ville du nord des Hauts-de-Seine.

Sans que ce soit fait exprès, elles se répartissent dans la commune en suivant la division historique entre le village-centre et le hameau des Salelles. Aux Quiqueré, le premier, où Annick et Michèle (et leurs enfants et petits-enfants respectifs) ont chacune une maison. Aux Herrero, le second, où s'élève la demeure de Jeannine et François et, juste à côté, celle de leur fils Christian. En tout, ça fait donc quatre toits sur la centaine de résidences secondaires que compte la commune. Ce qui doit faire des Gennevillois la première minorité intra-hexagonale du village ! Avouez que ce n'est pas banal...

*“De tous les bars de toutes les villes du monde, il a fallu qu'elle entre dans le mien”*. Pour paraphraser la réplique culte d'Humphrey Bogart dans Casablanca, on peut se demander ce qui a poussé autant d'habitants de Gennevilliers à choisir, parmi toutes les communes de toutes les régions de France, Saint-Maurice-d'Ibïe. Pour cela, il faut faire un bond de 60 ans en arrière...

Tout commence au début des années 1960, non pas à Saint-Maurice-d'Ibïe mais à... Labeaume. C'est là, dans un coude de la rivière, que Marcelle et Jojo Quiqueré (une tante et un oncle que je considère comme mes grands-parents) acquièrent une modeste maison. Deux pièces sans eau ni électricité au beau milieu de la nature. Pourquoi l'Ardèche ? Pour y retrouver des camarades de Résistance qui habitent dans le coin. Dans cette maison de Labeaume, des générations de Quiqueré vont défiler à chaque vacances. A commencer par Annick, belle-fille de Jojo et Marcelle, puis ses enfants François et Florence. Ils ne quitteront plus le Vivarais.

Après avoir beaucoup fréquenté Labeaume, mais aussi Bessas et Lentillères, Annick tombe sous le charme de Saint-Maurice-d'Ibïe et y achète, en 1991, une maison jusque-là occupée par des Américains. C'est elle la pionnière des Gennevillois dans le village. Un an plus tard, nous passons nos premières vacances chez “tata” Annick, mon petit-frère Félix, mes parents Michèle et Didier, et moi.

Notre histoire avec le village débute à son tour. Chaque année, parfois plusieurs fois par an, nous passons désormais nos vacances à Saint-Maurice. Avec Félix, nous allons désormais arpenter les chemins dans la montagne à pied ou en vélo, courir dans les ruelles en nous prenant pour des chevaliers du Moyen-Âge, profiter des joies de la piscine ou du trou de la Lune et, surtout, passer le plus clair de notre temps dans le pré communal. Quelle merveille que cette prairie qui appartient à tous, située en plein cœur du village, où chacun peut s'ébrouer à loisir. Nous en avons usé des paires de chaussures à y courir derrière un ballon ou à pousser pour aller toujours plus haut sur les balançoires.

C'est peut-être avant tout pour le pré communal que c'est à Saint-Maurice qu'en 2004 mes parents firent édifier leur propre maison. Mais plus généralement parce qu'après une décennie de séjours répétés, nous nous étions tous attachés à ce si joli village et à la chaleur de ses habitants, toujours prêts à organiser une castagnade ou une fête du pain. Quinze ans plus tard, je suis ravi que mon petit Camille découvre tout ça à son tour.

Et les Herrero, alors ? Hé bien, comme Annick avait découvert l'Ardèche à la faveur de vacances chez Jojo, ils ont eux découvert Saint-Maurice à la faveur de vacances chez leur amie Annick. Il faut dire que sa maison a toujours été ouverte en grand aux copains et à ceux de ses enfants. Parce qu'ils ont eux aussi été envoutés par la vallée de l'Ibïe (quel charme, décidément !), Jeanine et François décident au début des années 2000 d'acquérir leur maison aux Salelles et leur fils Christian le terrain avec une dépendance qu'il a aménagée.

Voilà comment une joyeuse troupe venue de “Gégenne” - c'est comme ça qu'on appelle affectueusement Gennevilliers - s'est retrouvée intimement liée à Saint-Maurice-d'Ibïe. Au point que nous nous considérons désormais tous, je crois, autant Saint-Mauriciens que Gennevillois. Et, qu'à notre tour, nous sommes enchantés de faire découvrir cette si belle région (et ses caillettes, son vin, etc...) à nos proches, qu'ils soient de Gennevilliers ou d'ailleurs !

Louis MOULIN

# LES ASSOCIATIONS



## Comité des fêtes

Le deuxième semestre de 2018 a, comme d'habitude, été riche en animations. Le Comité des Fêtes a innové pour la Fête du Pain, le dimanche 17 juin, en proposant une formule recentrée sur l'essentiel : la cuisson et la vente du pain au four communal des Salèlles. La suppression du repas du soir, justifiée par le manque de bénévoles, n'a été que faiblement critiquée, le reste de la journée ayant été bien occupé avec la vente du pain, le marché de producteurs, l'atelier des petits boulangers et le repas barbecue dans le jardin. Un concours de boules a clôturé cette manifestation très conviviale.

Durant l'été, trois grands rendez-vous ont rassemblé villageois et touristes : une séance de cinéma sous les étoiles en juillet avec le film « La Tchite Famille », le vide-grenier mi juillet qui a attiré de nombreux curieux, et surtout notre traditionnel 15 août dont le défilé de chars sur le thème des pays du monde fut particulièrement haut en couleurs. Un regret toutefois : le manque de bénévoles locaux, encore une fois, qui a nécessité de faire appel à la famille, aux amis... notamment pour le montage des installations.

A l'automne, le Comité a invité les villageois à une rôti de châtaignes qui a attiré, le 27 octobre, une soixantaine de gourmands autour d'une soupe d'orge perlée et du vin nouveau.

Prenez note dès à présent des prochaines animations :

- la fête de Noël a eu lieu dimanche 16 décembre à 15h : un spectacle pour tous mêlant humour, magie et fantaisie vous était proposé, suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël aux enfants du village et d'un goûter convivial.
- l'assemblée générale aura lieu le dimanche 6 janvier à 15h et elle sera suivie du partage de la galette des rois. Nous vous espérons nombreux !

Si vous souhaitez que les animations du village soient plus riches ou diversifiées, si vous avez des idées : n'hésitez pas à rejoindre notre équipe ou nous faire part de vos suggestions par courriel (cdfibie2016@gmail.com). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Vous pouvez par ailleurs nous communiquer votre adresse mail afin de recevoir nos informations par courriel.

## L'Atelier créatif

C'est pour la quatrième année que nous nous retrouvons, petits et grands, à l'Atelier Créatif, qui se trouve dans l'ancienne école du village. On est loin des paniers pleins de papiers froissés. Avec des petits savoirs déjà bien acquis, avec une assurance toute neuve et un esprit « groupe » très favorable, tous ont pris le chemin de l'expression « pure » par la peinture authentique, selon le caractère distinct de chacun.

Notre première « commande » d'habitants du village : La Crèche de l'Eglise !

Vous pouvez donc l'admirer. Les panneaux du fond de cette petite crèche ont été entièrement réalisés dans notre atelier, sous la direction de Françoise Herpin et avec la participation d'Elodie Ement.

Voir les horaires d'ouverture affichés sur la porte de l'église.



## A.C.C.A.

La saison de chasse 2018/2019, relativement moyenne pour le gros gibier, va se poursuivre jusqu'en février, battue les jeudi et samedi. L'association est une nouvelle fois victime d'actes de malveillance avec le vol de deux panneaux signalant la chasse en cours à cet endroit.

Les panneaux sont imposés par des arrêtés pour maintenir de bons contacts avec les autres usagers de la nature. La gendarmerie a été informée de ces vols.



## Accueil Ibie

association des hébergeurs de la vallée de l'Ibie

La saison 2018 est terminée et les adhérents de l'association sont déjà tournés vers 2019

Cette année, aura lieu les 18 et 19 mai 2019 la 4ème édition des Deuches en Ardèche (rassemblement de 2cv Citroën qui rassemble environ 50 équipages). Le samedi, un parcours amènera les participants à Antraigues afin de visiter le musée Jean Ferrat et le dimanche, une balade jusqu'à Thines avec pique-nique et découverte du village.

Toute l'équipe d'Accueil Ibie vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

[www.giteibie.com](http://www.giteibie.com)

Tel Association Accueil Ibie : 04 75 37 46 72



## Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

Après 7 années de lutte, du rassemblement de Villeneuve de Berg en 2011, au rassemblement de Barjac en 2016, jusqu'à la loi Hulot 2017, sont enfin abrogés, annulés ou rejetés tous les permis de recherche de l'Ardèche, du Gard, de la Drôme, de l'Isère, de Savoie, du Vaucluse, du Var, des Bouches de Rhône et de l'Hérault.

Toutefois, AILLEURS, d'autres sont encore valides, en Europe et dans le monde, et la lutte continue.